

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 décembre 2021

(Convocations du 13 décembre 2021)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est rassemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSAGER

Danièle VERMANDERE

Alexandre SCHNEIDER

Véronique SIBILE

Jean-Michel RAVIART

Dominique TREHOU

Hermine DELESALLE

Jean-Pierre FLOQUET

Henri-Jean LISSE

Emmanuel TIRLEMONT

Marie POLLET

François MARTIN

Jean-Pierre HUEZ

Sébastien DRAPPIER

Isabelle DECOBECQ

Arrivée en cours de séance et après le vote des délibérations :

Anne-Marie DELHAISE

Étaient excusés :

Hervé WARGNYE, procuration donnée à Danièle VERMANDERE

Coralie DAELDYCK, procuration donnée à Jean-Claude MESSAGER

Sandrine CAILLEAU, procuration donnée à Jean-Pierre FLOQUET

Laurence BAISIER, procuration donnée à Isabelle DECOBECQ

Patrick DUSSART

Nadège TANIÈRE

Éliane RENAUD

Début de séance 19:07

1 - Convention avec le département - Installation d'équipements routiers de sécurité

Lors du Conseil Municipal du 6 avril dernier, une demande de subvention a été faite auprès du Département pour l'installation de panneaux lumineux à led et d'un éclairage à led associé à des traversées piétonnes. Cette demande de subvention a été accordée. Étant donné que ces travaux auront lieu le long de routes départementales, une convention doit être signée avec le Département et le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

La demande de subvention qu'on avait faite pour des panneaux 50 lumineux solaires et des éclairages pour mettre au-dessus des passages cloutés principaux dans le centre bourg. Sur ces travaux, on est sur un montant de 28 385 euros hors taxes et on a obtenu une subvention de 17 618,75 euros au département.

Voté à l'unanimité (19 voix Pour)

2 - Décisions modificatives n°1 au budget 2021

Afin de régulariser d'un point de vue comptable la vente Rue de l'Égalité (délibération du 24/11/2020), une opération d'ordre est nécessaire : ouverture de crédits en investissement pour 225,60€, en dépenses à l'article 041/204422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé » et recettes au 041/2111 « Terrains nus ».

C'est juste un transfert de finances par rapport au petit terrain vendu à Monsieur Harmand pour qu'il puisse avoir son garage derrière chez lui. C'est une histoire d'écriture qu'on doit mettre avant le 31/12,

Voté à l'unanimité (19 voix Pour)

Questions diverses

Sébastien Drappier : on vous a envoyé une question par mail dimanche en fin d'après-midi concernant une problématique sur le centre pendant les livraisons et déchargement de poids lourds. On a été interpellé par un habitant à proximité des nouveaux commerces.

Monsieur le maire : Du Proxi ?

Sébastien Drappier : je ne voulais pas le citer, ça peut être les autres. Ce sont des semi-remorques qui s'arrêtent pendant son déchargement.

Monsieur le maire : pendant 20 minutes une à deux fois par semaine. Je sais de qui vous parler, je l'ai eu plusieurs fois au téléphone et j'ai conversé avec lui. Le problème est qu'on a deux camions en moyenne qui viennent par semaine pour le Proxi : un camion de liquide et un camion de produits secs. Le souci est qu'il ne fait pas qu'une livraison, il fait les livraisons de tous les Proxi du coin ou les petits carrefours. C'est un peu compliqué. Effectivement ça dure 15-20 minutes. On n'a pas trop de solutions pour l'instant.

Hermine Delesalle : ce sont des routines pour plusieurs magasins. Ils font un semi pour réduire les coûts.

Monsieur le maire : on pourrait parler d'empreinte carbone. Malheureusement on n'a pas d'autre possibilité. En général ils essaient de venir entre les midis pour ne pas gêner la circulation. Je suis allé le voir, on en a discuté, j'ai renvoyé un courrier. J'ai envoyé également un courrier à Proxi, à monsieur Demoncy, il est au courant. Il a envoyé aussi les photos que le voisin avaient fait. A ce niveau-là, tout est transparent, monsieur Demoncy est allé le voir et il a discuté avec lui. C'est gênant pour lui car le camion est devant sa façade pendant 15-20 minutes, une à deux fois par semaine, on peut le comprendre, mais je n'ai pas de solution pour l'instant car ils n'ont pas de transpalettes électriques pour faire 100 mètres, on a beaucoup de zones cailloux et on ne peut pas rentrer dans le clos des lys avec un gros camion.

Vous avez pu être interpellé aussi mais on a regardé plusieurs fois, j'ai été les voir, j'ai été voir Proxi pas plus tard que la semaine dernière, Ils vont essayer de faire diminuer le tonnage du camion dans l'éventualité de le mettre dans l'entrée du clos des lys. Ce n'est pas gagné, ce n'est pas pour un seul magasin.

Hermine Delesalle : Pour des groupements comme ça, c'est centralisé à chaque fois, ce sont des camions.

Emmanuel Tirlemont : ils n'ont pas de réserves, tous les produits sont directement en rayon, il n'y a plus de stock.

Hermine Delesalle : ils sont en flux tendus dans tous les magasins. Et encore leur approvisionnement est deux fois par semaine, ça pourrait être beaucoup plus que ça.

Sébastien Drappier : Il y a sûrement des problématiques ailleurs aussi. Imaginez le même magasin dans une rue piétonne, un semi ne rentre pas dans une rue piétonne.

François Martin : il y a des horaires auxquels ils peuvent rentrer.

Sébastien Drappier : dans une zone de montagne

François Martin : il y a des horaires où ils passent.

Hermine Delesalle : A mon ancien boulot, dans une rue piétonne, on n'avait pas le choix, les semis livraient les magasins. En mairie ils étaient au courant, on avait des horaires, ça durait 20 minutes pas plus mais il faut bien que les magasins soient achalandés.

Monsieur le maire : souvent c'est 6h00 le matin, c'est une autre problématique pour les riverains, le bruit.

Hermine Delesalle : C'est ça. En semaine entre midi et 2 c'est la meilleure solution.

Monsieur le maire : La seule chose qui avait été demandé dès le départ, c'est qu'il n'y ait pas de livraison pendant les écoles. C'était important, en général il n'y en a pas pendant les écoles, jusqu'à présent je n'en ai pas vu. Pour le coup je ne peux pas surveiller et demander à faire le travail à la place de monsieur Demoncy par rapport à ces commandes et ces livraisons.

Après c'est deux fois par semaine, 20 minutes. Ça je le sais, j'en suis conscient.

Sébastien Drappier : Le but n'est pas de rouvrir une vaine polémique, mais il y a une problématique de sécurité et de gêne au niveau voisinage, il faut l'admettre.

Monsieur le maire : Le camion se gare effectivement à la place de 3 voitures mais il n'y a pas de problème au niveau sécurité.

Sébastien Drappier : il est arrêté sur la route, vous devez vous déporter sur la voie opposée et franchir le ralentisseur.

Monsieur le maire : Vous ne l'avez pas dans les autres communes ? Voyez à Saint-Amand, vous êtes bloqué par un camion livreur rue d'Orchies, on reste 20 minutes car on ne peut pas passer.

Ils essaient de voir, je ne peux pas faire plus. La meilleure solution c'est le tonnage du camion et là ce n'est pas moi qui décide.

Isabelle Décobecq : Qu'en est-il des travaux rues bouchard et Davaine qui ne sont pas démarrés alors que c'était prévu courant novembre ?

Monsieur le maire : Prévu par rapport à l'appel d'offre, L'appel d'offre est en train d'être négocié car le devis est un peu supérieur au montant. Il y a une négociation avec l'entreprise qui est retenue. On attend le retour mais c'est un peu long. On a eu une seule entreprise qui a répondu. On est un peu dans l'attente, je n'ai pas de nouveau élément. J'attends d'avoir le retour de l'appel d'offre définitif, pour tous les appels d'offre il y a du retard, c'est inévitable. On espère faire les travaux dans le courant janvier, voire tout début février. Pour l'instant je n'ai pas la main dessus.

Isabelle Décobecq : Est-ce que vous avez prévenu les riverains étant donné qu'ils s'attendaient à avoir les travaux en fin d'année ?

Monsieur le maire : de toute façon, ils voient bien qu'il n'y a rien. Ils viennent nous voir et de toute façon on a fait un courrier, il n'y a pas de souci. Les riverains sont au courant qu'il y a du retard. On avait dit que quoi qu'il arrive ça ne démarrerait pas avant début janvier. On reverra les riverains avant le démarrage des travaux, il faut d'abord savoir par quelle rue l'entreprise va commencer les travaux. Une fois que l'entreprise aura déposé définitivement son appel d'offre et qu'il sera retenu, on saura par quoi on commence.

Sébastien Drappier : concernant les colis des aînés et tout ce qui concerne la consommation par la mairie lors des réceptions, les commerçants n'ont pas été consultés dont la boulangerie. A l'avenir pourrait-on au moins les consulter ? L'année dernière ils avaient fait la coquille, cette année ils ne l'ont pas fait et n'ont pas été consultés.

Monsieur le maire : ce n'est pas tout à fait vrai. Cette année on a fait une alternance par rapport à certaines choses. Par contre, il faut savoir qu'ils ont eu la moitié des coquilles de l'année dernière. Ça n'a pas été noté, je n'ai pas répondu car je ne réponds pas sur les réseaux sociaux car pour moi c'est n'importe quoi. Par contre, j'aime bien lire les gens qui disent tout et n'importe quoi et qui n'ont pas les informations.

Sébastien Drappier : quand vous me dites la moitié des coquilles, c'est de l'année passée ?

Monsieur le maire : Ils ont fait toutes les coquilles des écoles. On aurait pu le mettre mais nous on ne rentre pas dans ce jeu-là. C'est un peu déplacé mais peu importe. Maintenant comme vous le disiez très bien « on ne fait travailler aucun commerce de Lecelles » alors qu'il faut savoir que toutes les coquilles des écoles ont été faites par notre boulanger local, les bonbons ont été achetés à la fromagerie (son mari vend des bonbons). On achète ses bonbons depuis pas mal de temps et ensuite on fait les sachets tout le monde ensemble ce qui nous fait un coup moindre mais surtout la qualité de ce qu'on veut car on commande ce qu'on veut pour les sachets. Dire qu'on ne fait pas

travailler les commerçants locaux, c'est un peu gros. On leur donne beaucoup de coup de main pendant, avant et après. Il faut remettre les choses dans leur contexte. On fait travailler largement la boulangerie, on aurait très bien pu dans l'appel d'offre de la cantine laisser le pain au traiteur, on a laissé le pain à la boulangerie. Sachez que la coquille, c'est que depuis 2014, avant elle n'existait pas, c'est quelque chose qu'on a mis en place.

Les autres commerçants, on les fait travailler, que ce soit le fleuriste, Deltombe. Après on ne va pas faire travailler les commerces où on ne va pas mais par contre on les fait travailler en tant que citoyen, lecellois régulièrement.

Vous avez l'information, cette année on a 453 coquilles chez notre boulanger.

Il y a des alternances, ce n'est pas contre la boulangerie. Quand vous parlez des festivités et des vœux, qu'on ne fera pas encore cette année car ils sont annulés, on prend nos pains surprises chez Bruno depuis très longtemps. Dire qu'on ne prend rien à Lecelles, ça serait quand même malheureux. Je connais des associations qui ne prennent qu'à l'extérieur tous les ans et là par contre il n'y a pas de polémiques. Même notre brasseur, à chaque fois qu'on fait des festivités on prend aussi nos caisses là-bas.

Il ne faut pas dire qu'on ne prend rien, on fait travailler.

Hermine Delesalle : sur les réseaux ça va vachement vite pour critiquer. A un moment donné, il faut calmer le jeu sur les critiques des réseaux. À ce moment-là, attendez-vous à avoir des réponses.

Monsieur le maire : il faut faire attention à la diffamation. Je pense qu'il y a des personnes qui devrait tourner leur langue dans leur bouche trois fois avant de parler, ça risque d'être compliqué par la suite. Sinon il n'y a pas de polémique, je prends régulièrement du pain à la boulangerie, il n'y a pas de problème comme beaucoup et on fait travailler nos commerçants comme on a envie, comme on aime, comme on a besoin (tout le monde n'a pas les mêmes besoins).

On n'a pas répondu mais on a quand même acheté des coquilles pour les écoles.

Danielle Vermandere : Mais la boulangère s'est bien gardé de le dire sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas honnête.

Hermine Delesalle : Je ne suis pas d'accord avec toi par contre.

Danielle Vermandere : elle ne l'a pas dit

Dominique Tréhou : elle n'est pas juste

François Martin : On n'est pas là pour débattre sur ce qui s'écrit sur des trucs.

Monsieur le maire : Voilà vous avez les éléments

Hermine Delesalle : le fait qu'au niveau de la mairie on bosse avec les commerçants du coin, perso je trouve cela tout à fait normal et heureusement qu'on le fait.

Sébastien Drappier : C'est la moindre des choses.

Monsieur le maire : on l'a toujours fait dans la mesure du possible.

Hermine Delesalle : Il faut continuer à les faire bosser, il faut continuer à avancer là-dessus.

Monsieur le maire : Il y a des associations qui prennent des traiteurs, du pain ou des gâteaux de l'autre côté de la frontière ou dans d'autres boulangeries, là on ne dit rien. Quand le traiteur qu'on avait nous a lâché trois semaines avant car il avait déposé le bilan, il a bien fallu qu'on se retourne du jour au lendemain, on a demandé à Bruno Lepers. Il nous a dit « je ne suis pas capable de te faire un repas pour 200 personnes ».

Hermine Delesalle : la demande a été faite.

Monsieur le maire : on travaille avec du local mais du local ça peut être Rumegies, Rosult.

Sébastien Drappier : j'entends bien vos précisions, vos explications. Je transmettrai.

Monsieur le maire : C'est déjà transmis, ne vous inquiétez pas. La seule chose c'est qu'il faut faire attention à ce qu'on dit sur les réseaux monsieur Drappier.

La séance est levée à 19h27.